

| | | | |
|--|--|---|--|
|  Groupe scolaire LES ANGELOTS Tél : 44 25 09 06 www.groupescolairelesangelots.com @ : directeurangelots@gmail.com |  Etablissement LIBERTE Tél : 44 98 01 80 www.libertebko.org @ : secretariatprimaire@libertebko.org |  Ecole LES LUTINS Tél : 77 99 47 47, 20 24 17 06 @ : lutinsotuba@gmail.com |  LES ECRIVAINS Tél : 74 09 90 60 @ : contact@lesecrivains.fr |
| |  Ecole Les LAUREATS Tél : 20 20 08 89 www.ecoleleslaureatsbko.com @ : secretariat@ecoleleslaureatsbko.com |  SEQUOIA INTERNATIONAL ACADEMY Tél : 94 17 11 92 @ : ecolesequoia@yahoo.com | |

CAMPAGNE UNIQUE DE PREINSCRIPTION EN CLASSE ELEMENTAIRE 2024-2025

Cette campagne concerne toutes les **premières demandes d'inscription en école élémentaire** dans l'un des six établissements homologués par le ministère français de l'Education nationale au Mali : Les Angelots, Liberté, Les Lutins, Les Ecrivains, les Lauréats et Séquoïa International Academy.

| Votre enfant est né en : | En septembre 2024, il aura l'âge légal pour entrer en classe de * : |
|--------------------------|---|
| 2018 | Cours Préparatoire (CP) |
| 2017 | Cours Elémentaire 1 ^{ère} année (CE1) |
| 2016 | Cours Elémentaire 2 ^{ème} année (CE2) |
| 2015 | Cours Moyen 1 ^{ère} année (CM1) |
| 2014 | Cours Moyen 2 ^{ème} année (CM2) |

*sous réserve de la décision favorable de passage dans la classe supérieure par le conseil des maîtres au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2023-2024.

Un système unifié de préinscription est mis en place à l'Ambassade de France au Mali **lors d'une seule campagne** selon le calendrier suivant :

| | |
|---|------------------------------|
| Ouverture à l'unique campagne de préinscriptions | Lundi 15 avril 2024 |
| Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers | Vendredi 31 mai 2024 |
| Commission d'affectation | Mercredi 05 juin 2024 |
| Affichage des résultats dans chacun des établissements | Vendredi 07 juin 2024 |

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des quatre établissements scolaires.

Les propositions d'affectation se feront **dans la limite des places disponibles**. Elles devront être validées par une **inscription définitive dans les écoles d'affectation avant le 28 juin 2024**.

POUR VOUS INSCRIRE :

Le formulaire est disponible au téléchargement sur les sites des établissements scolaires, sur le site de l'Ambassade de France (<https://ml.ambafrance.org/-Actualites>) ainsi qu'aux secrétariats des établissements scolaires.

1. **Remplissez le formulaire de préinscription et joignez-y :**

- un justificatif de nationalité de l'enfant concerné,
- un extrait d'acte de naissance,
- un certificat de scolarité attestant de la classe de l'année en cours.

2. **Adressez le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) soit par :

- **par mail**, à l'adresse suivante : massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr. Un accusé de réception électronique vous sera aussitôt délivré.
- **Soit en version papier. Vous pouvez déposer le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) à la **loge d'accueil de l'Ambassade de France**, à l'attention de **M. Massa SIDIBE**, assistant de Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle.



Attention, tout dossier incomplet ou déposé directement dans les écoles sera rejeté.

Cas particulier des demandes tardives exceptionnelles

Sont considérées comme demandes exceptionnelles les motifs suivants :

- Arrivée sur le territoire malien après le 31 mai 2024.
- Affectations tardives.

Les demandes parvenant **après le 31 mai 2024** seront traitées par l'ambassade de France qui se déroulera selon le calendrier suivant :

| | |
|---|---------------------|
| Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers | 22 août 2024 |
| Traitement | 28 août 2024 |
| Affichage des résultats dans chacun des établissements | 29 août 2024 |

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des 4 établissements scolaires.



Dans ce cas particulier de demande tardive, l'inscription définitive ne sera validée qu'après constatation des effectifs dans les écoles à la date du 2 septembre 2024. La décision finale d'admission sera prise au plus tard le 6 septembre 2024.